

Procès verbal du conseil municipal du 15 septembre 2023

Conseillers présents :

- ❖ Mesdames Audrey RAYNAUD et Alice MARGOTTON.
- ❖ Messieurs Michel LACROIX, Frédéric PLANES, Georges RAMON, Didier LAGARDE.

Conseiller absent excusé :

- ❖ Monsieur Michaël SOLER ;

Secrétaire de séance : Alice MARGOTTON se porte volontaire.

Georges RAMON, maire de BELVIS, ouvre la séance à 20h50 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1. Décisions Modificatives budgétaires.

Des modifications budgétaires doivent être effectuées pour les budgets : SEA pour 200€, budget commune pour 1000€ et RMS pour 1100€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner

Renonciation au droit de préemption dans un 2e lot de vente de parcelles DENJEAN.

Voté à l'unanimité

3. Convention de viabilité hivernale avec le département

Il s'agit ici d'une demande d'autorisation au département afin que les employés municipaux puissent déneiger des parties de routes départementales sans attendre l'intervention des services départementaux.

Le salage restera à la charge du département et en cas d'impossibilité de déneigement par la commune, cette dernière fera appel aux équipes départementales.

Voté à l'unanimité

4. Choix de l'entreprise pour les travaux suivants :

- aménagement du carrefour du chemin de la Borde à Lapeyre qui présente de la dangerosité lié au manque de visibilité.
- aménagement de l'entrée Est du Village dans un but d'embellissement

Devis retenu à l'unanimité de l'entreprise SASU Rémy PLANEL pour un montant de 7.675€ HT.

5. Choix de l'entreprise pour divers travaux de maçonnerie

Cette délibération se concentre sur trois zones de travaux sur la commune : Réfection de la toiture de la Mairie, aménagement de la dalle devant le café associatif /bibliothèque et toiture de l'Église.
Projets retenus par le conseil municipal

- Travaux de la toiture de la mairie: 3.404€60 HT
- Travaux de la toiture de l'église: 850€ HT

Les travaux seront effectués par l'entreprise SARL PAYS DE SAULT CONSTRUCTION.

Voté à l'unanimité

6. Adhésion au groupement d'achat proposé par la CCPA pour des analyses d'eau spécifiques (CVM)

L'eau des canalisations PVC antérieures à 1980 doit être contrôlée afin de détecter la présence éventuelle de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère).

Afin de réduire les coûts d'analyses pour la commune, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes sur marché organisé par la communauté de communes..

Voté à l'unanimité

7. Adhésion au groupement d'achat proposé par la CCPA pour les formations CACES et AIPR des agents territoriaux.

Afin de réduire les coûts de formations des agents communaux, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes sur marché organisé par la communauté de communes..

Voté à l'unanimité.

8. Conventions de location de terrains agricoles

1. Convention annuelle de location des prairies renouvelable par tacite reconduction. Terrain concernant Mme Audrey RAYNAUD.

Voté à l'unanimité par 5 votes (Mme RAYNAUD ne votant pas)

2. Convention de renouvellement de la location de gré à gré de terrain communal. Terrain concernant Mr DUBRUNFAUT.

4 votes contre. 1 vote pour Audrey RAYNAUD. 1 abstention Alice MARGOTTON.

La location n'est pas renouvelée.

Informations :

- Renonciation au droit de préemption prise par délégation par le maire pour un 1er lot de ventes de parcelles DENJEAN
- Petit Journal : choix d'une maquette
- Colis de fin d'année : choix du type de fournisseur

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 22h45.